



« Il faut  
apprendre  
partout  
où c'est  
possible »

**Vaclav Havel**  
(1936-2011)  
Dramaturge, essayiste  
et homme d'État  
tchécoslovaque, il fut  
l'un des meneurs de la  
Révolution de velours.

**NOUVEAU :**  
RÉSERVATION  
DES ACTIVITÉS  
PÉRISCOLAIRES  
JUSQU'AU  
JOUR MÊME

# GUIDE DE LA RENTREE SCOLAIRE

2024

INSCRIPTIONS DU  
2 AVRIL AU 5 JUILLET

  
**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



---

# ÉDITO

Madame, Monsieur,

**L'éducation de nos enfants est notre priorité.** Cela passe naturellement par le temps en classe assuré par l'Éducation nationale, mais également par les temps périscolaires et extrascolaires, lors desquels la Ville vous propose d'accueillir votre enfant pour la restauration, des temps de formation ou de loisirs.

**À partir de la rentrée 2024-2025, vous pourrez inscrire vos enfants aux activités périscolaires** L'accessibilité à ce service public municipal, la qualité des accueils et de l'offre pédagogique sont pour nous des impératifs absolus. Sur chacun de ces points, **nous continuons à porter une ambition forte, qui porte ses fruits.**

**le jour même avant 8h** Concernant l'accessibilité, après avoir réduit en 2020 le délai d'inscription aux activités périscolaires de 30 jours à 2 jours, **nous sommes heureux de vous annoncer qu'à partir de la rentrée 2024-2025, vous pourrez inscrire vos enfants à ces activités le jour même** avant 8h, sur Trappes&Moi. En effet, vous avez été 97% à nous dire que cette modalité vous intéresserait : nous l'avons donc fait, avec un nouvel effort de réorganisation des services que nous remercions ici.

Concernant la qualité des accueils, nous maintenons au plus haut **notre exigence de professionnalisme** déployée à travers de la formation et une charte d'engagement, liste claire et complète de tous les attendus d'un comportement exemplaire des agents. L'accueil, c'est aussi celui de la restauration : avec **un nouveau record de 45% de bio dans nos cantines** (contre 18% en 2020), nous sommes deux fois et demie au-delà des objectifs fixés par la loi, pour la qualité de l'alimentation et la santé de nos enfants à un prix toujours aussi modeste.

Concernant la qualité de l'offre pédagogique, nous sommes très fiers de l'enrichir **toujours davantage de culture, de sensibilisation à la citoyenneté et à l'écologie.** Avec la Cité éducative, en partenariat avec l'Éducation nationale

---

et l'État, nous proposons des activités toujours plus diverses, riches et exploratrices de nouveaux horizons. Avec la Réussite éducative, nous portons une attention particulière aux plus fragiles pour qu'ils aient les mêmes chances de réussite que les autres enfants.

**Tout cela se construit avec vous.** C'est pourquoi nous avons mis en place des temps de rencontres réguliers entre la mairie et les représentants des parents d'élèves, des sondages, ou encore des consultations sur les projets menés par la mairie et qui concernent vos enfants, comme les ateliers pour la programmation de la Réussite éducative. Les **Assises de la Cité éducative**, lancée en janvier et poursuivies avec des ateliers thématiques pendant ces prochains mois, vous donnent ainsi la parole pour construire ensemble le projet éducatif de notre territoire.

Retour de la semaine de 4 jours, du soutien scolaire gratuit et de qualité pour tous les élèves, activités ludoéducatives du mercredi matin, double choix de menu dans les cantines, application Trappes & Moi pour vous faciliter la vie et vos démarches liées à la scolarité de vos jeunes enfants, travail sur l'entrée à l'école maternelle avec la liaison petite enfance/ enfance, inscription à J0, bio dans les repas... Les avancées sont nombreuses. **Nous pouvons être fiers, ensemble, du chemin parcouru depuis bientôt quatre ans, et enthousiastes pour continuer à offrir le meilleur à nos enfants.**

Belle rentrée à tous !



**Ali Rabeh**  
Maire de Trappes



**Sandrine Grandgambe**  
Première adjointe en charge de la réussite scolaire et de la vie culturelle



**Djamel Arichi**  
Adjoint au Maire en charge de l'évaluation et de l'amélioration des services aux habitants



**Jarina Samad**  
Adjointe au Maire en charge de l'épanouissement des tout-petits et des aînés



**Catherine Chabay**  
Conseillère municipale en charge de la parentalité et du dispositif de la réussite éducative

---

# SOMMAIRE

• Les temps scolaires / Autour de l'école : les différents accueils	5
• La semaine type d'un enfant > en maternelle	6
> en élémentaire	7
• Les accueils du soir	8
• La pause méridienne (restauration)	10
• Le mercredi	12
• L'accueil de loisirs des vacances scolaires	13
• Carte des sites	14
• Le programme Réussite éducative	16
• Inscription sur Trappes&Moi	17
• Réservation ou annulation des activités	20
• Facturation et paiement	21
• Tarifs	22
• Règlement / Questions de santé	23
• Vos contacts	24



# LES TEMPS SCOLAIRES

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**  
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

**Les enseignants accueillent les enfants :**  
le matin de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h20 à 13h30

## AUTOUR DE L'ÉCOLE : LES DIFFÉRENTS ACCUEILS

La Ville propose des accueils périscolaires et de loisirs accessibles à tous les enfants d'âge maternel ou élémentaire.



**NOUVEAU**

À partir de la rentrée 2024, vous pourrez **réserver ou annuler** les activités de votre choix en période scolaire **jusqu'au jour même (avant 8h)** (détails en page 20).

**Pour les accueils de loisirs pendant les petites vacances scolaires, le délai reste à J-7.**



**L'ACCUEIL DU MATIN**

MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE



→ de 7h30 à 8h20 lundi, mardi, jeudi et vendredi

C'est un temps calme pour commencer la journée en douceur. Il est proposé des activités récréatives libres. Pour les élèves de maternelle, cet accueil est encadré par des ATSEM au sein de chaque école.

Cas particuliers sur deux écoles dont l'accueil est transféré :

Aragon → accueilli sur Cotton

Ferry → accueilli sur Joliot-Curie



# LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN MATERNELLE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7H30 à 8h20	Accueil du matin	Accueil du matin
8h20 à 8h30	Accueil des enfants par les enseignant-es	Ateliers ludo-éducatifs (1€/an)
8h30 à 11h30	Classe	
11H30 à 13h20	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13H20 à 13h30	Accueil des enfants par les enseignants-es	Accueil de loisirs Départ à partir de 16h45
13H30 à 16h30	Classe	
16H30 à 18h30	Accueil du soir – Goûter inclus Départ possible à partir de 17h	

- Temps organisé par l'Éducation nationale.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, payant au quotient familial.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, à 1 euro symbolique par an seulement.

# LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN ÉLÉMENTAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7H30 à 8h20	Accueil du matin	Accueil du matin
8h20 à 8h30	Accueil des enfants par les enseignant-es	Ateliers ludo-éducatifs (1€/an)
8h30 à 11h30	Classe	
11H30 à 13h20	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13H20 à 13h30	Accueil des enfants par les enseignant-es	Accueil de loisirs Départ à partir de 16h45
13H30 à 16h30	Classe	
16H30 à 18h	Étude et ateliers d'épanouissement (1€/an) Goûter inclus	
18H à 18h30	Accueil du soir Départ possible à partir de 18h	

- Temps organisé par l'Éducation nationale.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, payant au quotient familial.
- Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, à 1 euro symbolique par an seulement.



## LES ACCUEILS DU SOIR MATERNELLE



Récupération  
des enfants  
à partir de 17h

→ de 16h30 à 18h30 lundi, mardi,  
jeudi et vendredi



Les enfants sont accueillis le soir pour un temps récréatif ponctué par un goûter et des jeux. L'accent est mis sur la découverte et le plaisir de la lecture.

Les animateurs de la Ville proposent également des activités manuelles et des animations, assurées par le service des sports et la Maison des jeux peuvent être organisées sur certains sites.

L'activité est facturée selon votre quotient familial (de 0,13€ à 3,57€).



## SOUTIEN SCOLAIRE GRATUIT À DOMICILE



En plus de l'étude surveillée assurée après l'école, la Ville de Trappes vous propose un autre service : chez vous, accompagnez votre enfant avec **Enseigno**, l'application numérique de soutien scolaire offerte par la Ville.

Recevez vos codes d'accès en vous inscrivant sur l'espace citoyen **Trappes&Moi**.



## LES ACCUEILS DU SOIR ÉLÉMENTAIRE




### ÉTUDE ET ATELIERS POUR S'ÉPANOUIR

→ de 16h30 à 18h lundi, mardi, jeudi et vendredi

Ce temps est adapté pour répondre au mieux aux besoins des enfants avec un goûter (fourni par la Ville), puis deux temps successifs, en alternance :

- 45 minutes de **temps d'étude surveillée, dans une classe en groupes et par niveau scolaire**. Les élèves sont encadrés par des enseignants ou des étudiants diplômés présents pour les aider et les accompagner. C'est à l'enfant de faire ses devoirs ou de réviser ses leçons. Que les enfants participent ou non à l'étude, les parents sont invités à toujours suivre et surveiller les devoirs.
- 45 minutes d'**activités ludo-éducatives** encadrées par des animateurs, autour de jeux collectifs, d'activités manuelles, de jeux d'écriture et de lecture.

Cette activité est quasi-gratuite pour les parents : 1€ par an et par enfant seulement. Ce paiement symbolique permet également aux enfants de participer le mercredi matin aux matinées ludo-éducatives.

 **Attention** Sauf justificatif exceptionnel à remettre au directeur de l'accueil de loisirs, le départ de l'enfant ne peut se faire qu'à 18h.

Les enfants sans autorisation de sortie qui n'auront pas été récupérés par leurs parents passeront automatiquement à l'accueil du soir (l'activité sera facturée aux parents).

### L'ACCUEIL DU SOIR

→ de 18h à 18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi

Il s'agit d'un temps récréatif pour bien terminer la journée : 30 minutes d'accueil en continu pour permettre aux parents de venir chercher leurs enfants un peu plus tard.

L'activité est facturée selon votre quotient familial (de 0,11€ à 2,85€).



1€/AN  
Récupération  
des enfants  
à 18h 

## PAUSE MÉRIDIDIENNE (RESTAURATION)

MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE



→ de 11h30 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les repas sont préparés par la cuisine centrale municipale "Les Marmitons" dans le respect des normes sanitaires, d'hygiène et d'équilibre alimentaire.

**Les menus sont élaborés avec l'appui d'une diététicienne**, et examinés lors des commissions "restauration" ouvertes aux représentants de parents.

Chaque semaine, près de 18 800 repas sont préparés par une équipe de 17 agents : des cuisiniers bien sûr, mais aussi des magasiniers, chauffeurs, plongeurs, secrétaire. Avec 70 agents d'office, 120 animateurs et 60 ATSEM qui encadrent la distribution, c'est toute une équipe de professionnels qui se mobilise pour assurer le repas de votre enfant.

### 1 heure de repas pour 1 heure d'activités

Cette pause est également un temps éducatif à part entière, qui permet aux enfants de se ressourcer et se dépenser au milieu de journée, en partageant un moment convivial au travers d'une multitude d'activités proposées, notamment sportives.

## LA CANTINE : UNE OFFRE DE QUALITÉ, QUI ÉDUQUE AU GOÛT, RÉSERVABLE LE JOUR-MÊME

La Ville organise régulièrement des animations culinaires et d'éducation au goût. Deux fois par an, un **concours de menu** permet aux enfants de créer leurs propres repas. Ceux retenus seront servis dans toutes les écoles publiques de la ville.



**Avec 45% des aliments bio, la Ville fait deux fois et demi plus qu'en 2020, et deux fois et demi plus que ce que la loi exige. La santé de nos enfants avant tout !**



Pour permettre aux parents de s'organiser plus facilement, **la réservation des repas (en période scolaire) pourra se faire jusqu'à 8h, le matin même !**

Chaque enfant inscrit dans les délais aura la garantie de se voir servir le repas chaud correspondant au menu choisi, le tout sans gâchis, grâce à un travail statistique effectué ces deux dernières années par l'équipe des Marmitons.



# LE VÉGÉTARIEN, C'EST BON POUR TOUS !

## Bon pour la planète, bon pour la santé !

Un repas végétarien, c'est une production de gaz à effet de serre et une consommation d'eau réduite de 20 à 30% par rapport à un repas traditionnel.

Les menus végétariens proposés sont aussi équilibrés que les menus traditionnels. **Ils contiennent notamment autant de protéines et d'énergie :** tout ce qui est nécessaire à la bonne croissance de votre enfant !



Depuis la rentrée 2023, un menu végétarien est servi à tous deux fois par semaine, les lundis et vendredis.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Végétarien	Végétarien	Végétarien	Végétarien	Végétarien
	ou	ou	ou	
	Viande	Viande	Poisson	

## ! À SAVOIR

C'est le menu végétarien qui sera servi par défaut :

- en l'absence de choix au moment de la réservation,
- ou en cas de réservation hors délai.

Vous trouverez sur *Trappes&Moi* et sur le site internet de la Ville le menu détaillé de chaque mois. L'agenda des réservations *Trappes&Moi* vous permet de choisir pour chaque jour le plat qui conviendra le mieux à votre enfant, en fonction de ses goûts.

L'activité est facturée selon votre quotient familial (de 0,11€ à 4,39€).

## Un accueil à la carte, 8 possibilités pour organiser la journée de votre enfant.

7H30 à 8h30	Accueil du matin								
8h30 à 11h30	Matinées ludo-éducatives								
11H30 à 13h30	Pause déjeuner								
13H30 à 18h30	Accueil de loisirs								

 Vos réservations possibles

Votre enfant sera accueilli sur l'un de ces 6 sites, selon l'école de l'enfant (voir carte p. 14-15) : M. de Montaigne, J. Cocteau, J. Ferry / I. Joliot-Curie, H. Wallon, J. Macé, M. Thorez.

### LES MATINÉES LUDO-ÉDUCATIVES DU MERCREDI

La Ville propose des **matinées ludo-éducatives pour apprendre autrement**, s'ouvrir sur le monde, s'initier aux sports, aux sciences, à l'informatique, aux langues, à la musique ou encore au théâtre...

Construites par cycles de plusieurs séances, elles sont encadrées par des animateurs, des prestataires ou des associations partenaires de la Ville. Il est demandé aux enfants de participer à l'ensemble des dates d'un cycle pour progresser.

### L'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'APRÈS-MIDI

Ce temps permet aux enfants de se ressourcer et de partager des activités récréatives et ludo-éducatives.



1€/AN

Accueil des enfants  
de 8h20 à 8h40



Récupération  
des enfants  
à partir de 16h45

# VACANCES SCOLAIRES

MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE



**Un accueil à la carte, 5 possibilités pour organiser la journée de votre enfant.**

## L'ACCUEIL DE LOISIRS

→ de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

7H30 à 11h30	Accueil du matin					
11H30 à 13h30	Pause déjeuner					
13H30 à 18h30	Accueil de l'après-midi					



Récupération des enfants à partir de 16h45 (sauf en cas de sortie organisée par le centre)

Les enfants sont accueillis pour des activités ludo-éducatives et récréatives encadrées par des animateurs dans les accueils de loisirs de la Ville.

**Plus de souplesse pour l'accueil de vos enfants : depuis 2022, vous pouvez inscrire votre enfant et annuler vos réservations en cas de besoin jusqu'à une semaine avant les petites vacances.**

Pour les vacances scolaires, merci de vérifier quel centre accueillera votre enfant avant de l'inscrire (voir QR-code et la carte p. 14-15).

Si l'accueil de loisirs affiche complet au moment de votre réservation, votre enfant pourra être accueilli sur une autre structure de la Ville.



L'accueil de votre enfant pendant les vacances scolaires est conditionné à une inscription dans les délais ! Il n'y a plus de dérogation possible, sauf situations exceptionnelles appréciées sur justificatif uniquement. Pour être sûr que votre enfant soit accueilli, ne laissez pas passer la date !

# GROUPES SCOLAIRES ET ACCUEILS DU MERCREDI

Légende :

- École
- École avec un accueil le mercredi
- ◆ Accueil de loisirs (vacances d'été)
- ▲ Accueils du matin et du soir (Sand)
- Secteurs des accueils du mercredi

## MATERNELLES

- 1 - Hélène Boucher
- 2 - Eugénie Cotton
- 3 - Anne Frank
- 4 - Irène Joliot-Curie
- 5 - Léo Lagrange
- 6 - Laurent Mourguet

## ÉLÉMENTAIRES

- 7 - Louis Aragon
- 8 - Jules Ferry

## MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

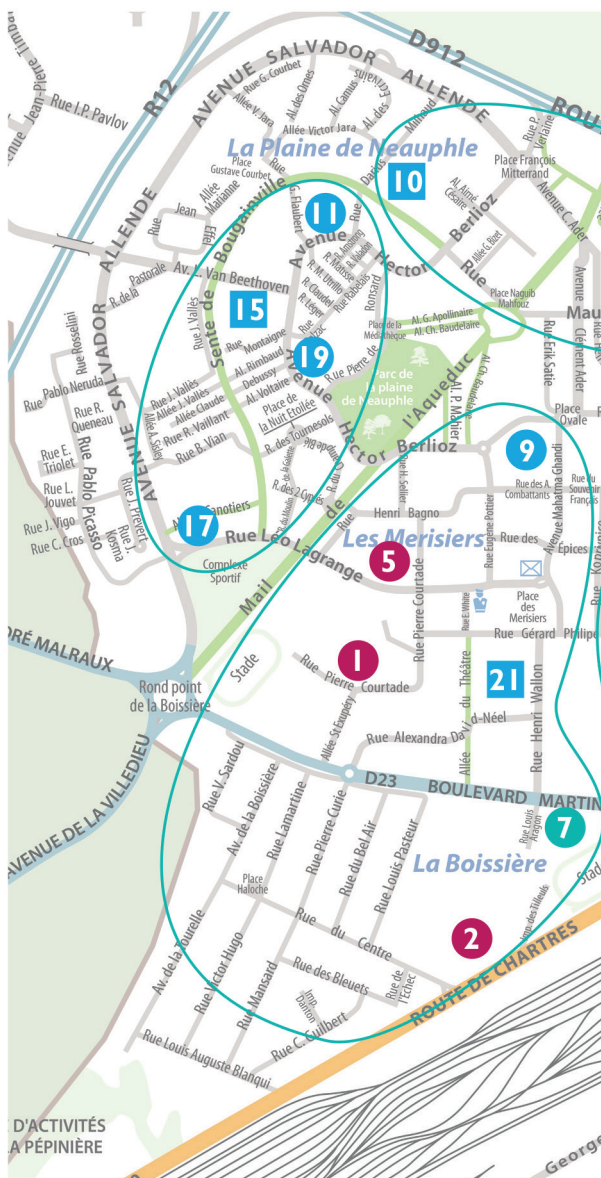
- 9 - Jean-Baptiste Clément
- 10 - Jean Cocteau
- 11 - Gustave Flaubert
- 12 - Jean Jaurès
- 13 - Paul Langevin
- 14 - Jean Macé
- 15 - Michel de Montaigne
- 16 - Louis Pergaud
- 17 - Auguste Renoir
- 18 - George Sand
- 19 - Stendhal
- 20 - Maurice Thorez
- 21 - Henri Wallon

## ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

- ◆ 22 - Petit gibus

## ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR (Sand)

- ▲ 23 - La fée qui court





## ACCUEIL DES VACANCES

Pour connaître le centre qui accueillera votre enfant aux prochaines vacances scolaires, consultez la carte qui sera remise à jour avant l'ouverture des réservations sur [trappes.fr/vosaccueilsdeloisirs](https://trappes.fr/vosaccueilsdeloisirs)



# LE PROGRAMME RÉUSSITE ÉDUCATIVE

## TRAPPES S'ENGAGE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Avec le programme Réussite éducative, la mairie propose des solutions individualisées aux enfants et adolescents (de 2 à 18 ans) qui cumulent plusieurs fragilités.

Trois référentes de parcours et un médiateur santé sont à votre écoute pour aider vos enfants, notamment sur le plan scolaire. En 2023, ils ont accompagné 348 enfants et leurs familles.

Ils vous rencontreront et échangeront avec les professionnels qui connaissent vos enfants de manière à répondre à leurs besoins spécifiques.

Le programme Réussite éducative pourra permettre à ces enfants de s'inscrire à des activités sportives ou culturelles, d'être accompagnés dans leur orientation scolaire ou de favoriser l'accès au soin.

Par exemple, 15 enfants participent au projet DEMOS : pendant 3 ans, ils apprennent à jouer d'un instrument de musique et se produisent en concert avec d'autres enfants de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pour savoir si votre enfant peut bénéficier du programme Réussite éducative, appelez au **01 30 16 43 83** ou écrivez à [reussite.educative@mairie-trappes.fr](mailto:reussite.educative@mairie-trappes.fr)



Vidéo de présentation :



# AIDER LES FAMILLES AVEC LES OUTILS NUMÉRIQUES

La dématérialisation permet d'automatiser et de simplifier bon nombre de formalités administratives. Elle ne doit pour autant laisser aucun habitant seul face à un outil mal ou non maîtrisé. C'est pourquoi la Ville de Trappes a mis en place des ateliers d'initiation et d'accompagnement personnalisé.

## VOS INSCRIPTIONS SUR TRAPPES&MOI

VOTRE SITUATION	LA SOLUTION
Vous avez des questions, ou certaines procédures vous échappent.	Les <b>tutoriels vidéo</b> vous permettront de mieux comprendre comment réaliser vos démarches. Des <b>agents municipaux</b> sont également disponibles pour répondre à vos questions à l'Hôtel de Ville ou au 01 30 69 17 23.
Vous avez des difficultés avec le numérique.	Vous pouvez prendre <b>rendez-vous</b> pour bénéficier d'un accompagnement adapté : toutes les démarches seront réalisées avec un agent qui vous montrera et vous expliquera chacune des étapes de l'inscription ou de la réservation et du calcul du quotient familial. 01 30 69 17 23

## LES OUTILS SCOLAIRES (PRONOTE, OZE, ENSEIGNO... )

La Ville met désormais à disposition un agent pour accompagner les parents dans l'utilisation des outils spécifiques qui permettent de suivre la scolarité des enfants. Des ateliers permettent également de sensibiliser toute la famille aux dangers potentiels des écrans, et de configurer des outils de contrôle parental.

Sur rendez-vous, au 01 30 16 24 99.

# INSCRIPTION, RÉSERVATION ET PAIEMENT

## Trappes & Moi



### TRAPPES&MOI EST VOTRE ESPACE CITOYEN EN LIGNE POUR :

- vos inscriptions de la rentrée (fiche de renseignements),
- faire calculer votre quotient familial,
- la gestion d'activités (réservations et annulations).

Stable, pratique et moderne, vous retrouvez également sur *Trappes&Moi* de multiples fonctionnalités afin de faciliter vos démarches administratives !

Vous pouvez y accéder depuis votre navigateur internet, sur :

→ [trappes.fr/trappes&moi](https://trappes.fr/trappes&moi)

Vous pouvez également passer par l'application *Trappes&Moi*, disponible pour vos smartphones et tablettes, Android comme iOS. Recherchez *Trappes&Moi* dans vos boutiques d'applications (Play Store ou App Store).



### COMMENT M'INSCRIRE ?

- 1 > De la toute petite section de maternelle au CM2 : je remplis une fiche de renseignement par enfant.
- 2 > Je fais calculer le quotient familial pour être facturé au plus juste des activités (une seule fois par famille).
- 3 > Une fois ma fiche de renseignement validée par les services de la Ville, je peux commencer mes réservations d'activités (restauration, accueil de loisirs du mercredi, accueil du matin et du soir, centre de loisirs).

Vous pourrez effectuer toutes les démarches sur l'espace citoyen *Trappes&Moi*. Vous trouverez sur le site internet de la Ville des guides pas à pas selon votre situation et des vidéos de démonstrations.

**Utilisez le QRcode ci-contre pour accéder directement à la liste des tutoriels vidéos**





**Attention** La période d'inscription débute le 2 avril 2024.

Vous devez inscrire votre enfant avant le 6 juillet 2024, sans quoi une participation aux coûts de désorganisation engendré par votre retard vous sera facturée 12€ (pour chacun des enfants).

## LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Pour chaque année scolaire et pour chaque enfant, **une fiche de renseignements** doit être complétée. Elle nécessite des pièces complémentaires :

- 1 > Justificatif de domicile.
- 2 > Selon les cas, les pages vaccinations du carnet de santé.



**Impératif**

Cette démarche est **obligatoire** pour que l'enfant puisse être accueilli sur les activités, qu'elles soient payantes ou gratuites. Elle doit être réalisée avant la première réservation d'activités (restauration, accueil périscolaire...).

# QF

## LE QUOTIENT FAMILIAL

### Une tarification adaptée à vos moyens

N'oubliez pas de faire **calculer votre quotient familial !**

En l'absence d'information sur votre niveau de ressources, les activités seront facturées au tarif le plus élevé. Pour faire calculer votre quotient, vous aurez besoin de vous munir de :

- 1 > Votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022  
(attention, l'avis déclaratif ne suffit pas !).
- 2 > Votre dernière attestation de paiement Caf (si vous êtes allocataire).



**RAPPEL**

**Baisse des revenus, changement de la composition familiale...  
Si votre situation change en cours d'année, vous pourrez demander à faire recalculer votre quotient sans attendre la rentrée suivante (sous certaines conditions).**



## RÉSERVATION OU ANNULATION DES ACTIVITÉS

Pour que votre enfant puisse participer à une activité, il faut une réservation ! Elle peut être réalisée à l'année, au mois, à la semaine ou changée chaque jour.



### NOUVEAU

Afin de faciliter la vie des familles, à partir de la rentrée 2024 les réservations et les annulations seront désormais possibles jusqu'au jour même, avant 8h.

**!** **Attention** Vous changez d'avis pour faire participer votre enfant à une activité, ou au contraire décidez de ne pas l'y envoyer ? **Pensez à modifier votre réservation dans les délais !** Faute de quoi, un coût de désorganisation s'ajoutera au coût de l'activité.

Pour une activité prévue le :	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Je réserve ou j'annule au plus tard :	<b>Avant 8h, le matin même</b>				

### EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

7 jours avant les petites vacances, 15 jours avant les vacances d'été



Année scolaire 2024-2025	Vacances scolaires		Accueil de loisirs	
	Début des vacances	Reprise des cours	Ouverture des réservations	Fin des réservations
Vacances de la Toussaint	sam. 19 oct. →	lun. 4 nov.	lun. 9 sept. →	ven. 11 oct.
Vacances de Noël	sam. 21 déc. →	lun. 6 jan.	mar. 12 nov. →	ven. 13 déc.
Vacances d'hiver	sam. 15 fév. →	lun. 3 mars	lun. 13 jan. →	ven. 7 fév.
Vacances de printemps	sam. 12 avril →	lun. 28 avril	lun. 17 mars →	ven. 4 avril
Vacances d'été	sam. 5 juillet		lun. 26 mai →	ven. 23 juin <b>pour juillet</b> ven. 18 juillet <b>pour août</b>





## FACTURATION ET PAIEMENT

Le paiement s'effectue chaque mois, après la participation aux activités. Vous avez la possibilité de régler vos factures par :

- Prélèvement automatique.
- Paiement en ligne par carte bancaire sur *Trappes&Moi*.
- Par chèque (par courrier ou en régie).
- Par paiement direct en régie, possible en :
  - carte bancaire,
  - chèque,
  - espèces (jusqu'à 300€),
  - Chèque Emploi Service Universel (sauf restauration scolaire).

### Le prélèvement automatique, c'est la méthode la plus simple.

Une fois mis en place, vous serez prélevé après l'émission de factures. Il vous suffit de demander sur *Trappes&Moi* une autorisation de prélèvement, et de nous la retourner signée avec votre RIB.



**Attention** Après 3 prélèvements rejetés, ce mode de paiement sera désactivé pour votre famille jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour vous éviter de nouveaux frais bancaires.

Exemple de calendrier de facturation, pour un accueil de votre enfant en janvier :

Mise en ligne de la facture et envoi d'une notification	Délai pour effectuer le paiement	En cas de retard	
		Rappel de paiement	Facture confiée au Trésor public pour recouvrement
6 février	Entre le 6 février et le dernier jour de février	20 février	15 mars

Cas particuliers :

- 1 > En cas de sortie scolaire, c'est à vous de modifier vos réservations d'activités ! Si votre enfant est inscrit, mais absent, vous serez facturé de l'activité auquel s'ajoutera le coût de désorganisation.
- 2 > En cas d'absence justifiée, le jour concerné ne vous sera pas facturé. Vous avez jusqu'à 5 jours pour transmettre votre justificatif, via *Trappes&Moi*.
- 3 > Vous avez réservé une activité qui n'a pu être assurée (fermeture exceptionnelle, grève...) ? Vous ne serez pas facturé, sans aucune démarche à faire.



# TARIFS

Les tarifs ont été définis par la Ville pour être abordables pour tous.

**Pour un forfait annuel de 1 €, votre enfant peut accéder toute l'année :**

- aux matinées ludo-éducatives du mercredi (maternelle et élémentaire).
  - à l'étude et aux ateliers d'épanouissement, juste après la classe en élémentaire.
- Tarif pour les non-trappistes : forfait annuel de 40 €.

Les autres temps d'accueil sont facturés en fonction de votre quotient familial. **Chaque famille paye un tarif unique adapté à sa situation**, selon les revenus et la composition de la famille (parents isolés, enfant en situation de handicap, nombre d'enfants...). Ce quotient est valable pour toute l'année scolaire.



**Attention** Sans calcul, c'est le tarif maximum qui est appliqué !

**Le tarif est dégressif si plusieurs de vos enfants sont inscrits à la même activité** : -10 % pour le deuxième enfant, -15 % à partir du troisième enfant.

**Les modes de calcul des tarifs sont détaillés dans le règlement des activités périscolaires et de loisirs. Un simulateur est à votre disposition pour estimer vos tarifs : [trappes.fr/simulateur-qf](https://trappes.fr/simulateur-qf)**

**La Ville préserve votre pouvoir d'achat.** À leur arrivée, les élus de votre Conseil municipal ont rendu plus justes et accessibles les différents tarifs des activités périscolaires. Depuis, au fil des mois et malgré l'inflation, ils font tout avec les agents et techniciens pour conserver le même niveau d'exigence de qualité dans les produits ou les services fournis aux enfants, en préservant au maximum le pouvoir d'achat des familles.

Activité	Avant 2020	Rentrée 2024
Restauration	6,05 € maximum	<b>4,39 € maximum</b>
Journée en accueil de loisirs	18,50 € maximum	<b>10,98 € maximum</b>

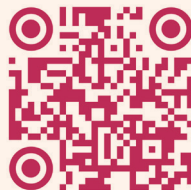
---

# RÈGLEMENT

Le règlement des activités périscolaires et de loisirs encadre les bonnes pratiques pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants.

Il est disponible sur [trappes.fr/reglements](https://trappes.fr/reglements), et sur *Trappes&Moi*.

**En cas de non-respect du règlement, l'accueil de votre enfant aux activités périscolaires pourra être suspendu.**



## QUESTIONS DE SANTÉ

### LE PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

En cas de problème de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé est établi entre les parents et l'Éducation nationale, et sera renouvelé en élémentaire, sauf demande spécifique.

Ce PAI sera pris en compte par la Ville.

### LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les enfants concernés peuvent être accueillis sur le temps de la pause méridienne. Si le PAI prévoit qu'ils apportent un panier-repas, le tarif de l'activité "restauration" sera réduit de 50% par rapport à une inscription avec repas fourni par la Ville.

### LE PROTOCOLE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ (PAP)

La Ville se fixe l'objectif d'accueillir tous les enfants sans discrimination, quelle que soit leur situation de santé ou de handicap. La Ville et les parents définissent ensemble un Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) qui précise les modalités d'accueil de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins et à ses attentes sur les temps périscolaires et de loisirs.

# VOS CONTACTS



**Site de la mairie**  
trappes.fr



**Espace citoyen "Trappes&Moi"**  
trappes.fr/trappes&moi



**Hôtel de Ville**  
1, place de la République  
CS 90544 - 78197 TRAPPES Cedex  
01 30 69 17 00



**Régie centrale**  
regie.centrale@mairie-trappes.fr  
01 30 69 17 21



**Direction des temps de loisirs de l'enfant**  
secretariat.periscolaire@mairie-trappes.fr  
01 30 69 17 98



**Facebook**  
@VilleTrappes



**Instagram**  
trappesofficiel



**Twitter**  
@villedetrappes



**YouTube**  
Villedetrappes

➔ **Besoin d'un accompagnement pour vos réinscriptions ?**

Jusqu'au 5 juillet, vous pouvez contacter le numéro dédié aux horaires d'ouverture de la Mairie :

**01 30 69 17 23**

Des rendez-vous individuels pourront vous être proposés pour vous accompagner.